

*Questions orales***LE COMMERCE EXTÉRIEUR****L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—ON DEMANDE D'INTERDIRE LES EXPORTATIONS D'EAU**

**L'hon Chas. L. Caccia (Davenport):** Monsieur le Président, on a très souvent répété aux Canadiens que les exportations d'eau aux États-Unis ne figureraient pas dans l'accord de libre-échange. En novembre dernier, le ministre de l'Environnement (M. McMillan) a déclaré que l'eau n'avait jamais fait l'objet des négociations lors des pourparlers entourant cet accord. Hier, le secrétaire parlementaire a rappelé à la Chambre que l'eau ne faisait pas partie de l'accord.

Malgré tout cela, l'article 22.01 de la Liste tarifaire du Canada précise clairement: «Eaux, y compris les eaux minérales naturelles ou artificielles et les eaux gazéifiées, non additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ni aromatisées; glace et neige.»

Rien dans l'accord de libre-échange n'empêche, comme dans le cas du bois d'oeuvre, du poisson non transformé et de la bière, d'exporter de l'eau. Il est dangereux de ne pas avoir précisément exclu l'eau de cet accord. Qui plus est, l'absence de pareille exclusion tourne en dérision la politique relative à l'eau du ministre de l'Environnement qui avait promis une mesure législative visant à interdire les exportations d'eau. Nous exhortons le gouvernement à interdire l'exportation de l'eau dans le projet de loi sur l'accord commercial.

**QUESTIONS ORALES**

[Traduction]

**LE COMMERCE EXTÉRIEUR****L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—L'ADHÉSION DES PROVINCES**

**L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry):** Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre du Commerce extérieur. Ces derniers mois, le gouvernement et le Congrès américains nous ont maintes fois fait savoir qu'ils ne ratifieraient l'accord canado-américain de libre-échange que si le gouvernement fédéral s'ingérait dans les affaires provinciales et exigeait une adhésion totale des gouvernements provinciaux.

Hier, nous avons vu encore une fois comment le gouvernement fédéral cède aux exigences des Américains. Le projet de loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange qui a été déposé hier fournit au gouvernement fédéral toutes les armes qu'il lui faut pour s'ingérer bel et bien dans une foule de domaines de compétence provinciale et forcer les gouvernements provinciaux à adhérer à l'accord canado-américain.

N'est-il pas vrai que le gouvernement américain est en train de devenir, en fait, une tierce partie dans les relations fédérales-provinciales au Canada, et que le gouvernement fédéral a

décidé de s'ingérer dans des domaines clés comme l'énergie, la fixation des prix des ressources et la gestion des services simplement pour satisfaire les exigences américaines?

**L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, le député sait bien sûr que cela est absolument faux. Il n'ignore pas non plus que conformément à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, la réglementation du commerce interprovincial et du commerce extérieur relève de la compétence fédérale. Sans cela, le Canada ne pourrait pas conclure ni mettre en oeuvre un accord avec un autre pays. Si c'était le cas, le Canada n'aurait pas l'attention de la communauté internationale, car son gouvernement n'aurait pas le pouvoir de ratifier et de mettre en oeuvre les accords commerciaux qu'il conclurait.

Enfin, je rappelle au député que, pour ce qui est de la fixation du prix des ressources, c'est son parti qui a présenté la politique énergétique nationale qui visait à léser les provinces de leur droit de fixer le prix de leurs ressources et à écraser tout bonnement les gouvernements provinciaux.

**M. Broadbent:** Pourquoi les faites-vous, alors?

**M. Crosbie:** Voilà ce que les libéraux ont fait de concert avec l'hypocrite qui dirige le Nouveau parti démocratique, qui les a pleinement assistés dans cette affaire.

**LES DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI—LES POUVOIRS FÉDÉRAUX**

**L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry):** Monsieur le Président, la fameuse stratégie de réconciliation est devenue le pire coup de massue de notre histoire. Par ce projet de loi, le gouvernement s'arroge des compétences que les tribunaux n'ont pas cessé de reconnaître aux provinces depuis un demi-siècle.

En vertu de l'article 8, la mesure que le ministre a présentée hier l'emporte sur toutes les lois du Parlement fédéral. L'accord commercial a donc préséance sur les lois que le Parlement a adoptées concernant l'action positive, les droits de la personne et l'accès à l'information. Le ministre du Commerce extérieur est-il conscient d'avoir causé un déséquilibre important en acceptant que l'accord commercial l'emporte sur la loi fédérale et sape la souveraineté du Parlement? Pour sa part, le Congrès américain s'oriente dans une direction tout à fait opposée. Pourquoi le ministre sanctionne-t-il cette capitulation absolue et renonce-t-il aux droits du Parlement?

● (1420)

**L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, le député veut parler de l'article prévoyant que les dispositions de la loi de mise en oeuvre de l'accord de libre-échange l'emportent sur toute disposition incompatible d'une loi fédérale. C'est tout.

**Des voix:** C'est tout!